



Recueil Spécial des Actes Administratifs

N°14 du 28 juillet 2021

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETE DU PRESIDENT

**

Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :

- 8 octobre 2021 (Décision Modificative)
- 10 décembre 2021 (Pré budget)

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

RAA N°14 spécial du 28 juillet 2021

N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
114	28/07/2021	DRAG	* Arrêté portant délégation de fonction aux Vice-Présidents

* Inséré au R.A.A.

D.G.S. (Direction Générale des Services)

DIRASS (Direction des Assemblées)

D.R.T. (Direction des Routes et des Transports)

D.E.B. (Direction de l'Education et des Bâtiments)

D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)

D.R.A.G. (Direction des Ressources et de l'Administration Générale)

D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)

D.D.L. (Direction du Développement Local)



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DIRECTION DES RESSOURCES ET DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE



28 JUL. 2021

OBJET : Arrêté portant délégation de fonction aux Vice-Présidents

00114

Le Président du Conseil Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-3 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 constatant l'élection de Michel PÉLIEU comme Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à la composition de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées en date du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la nomination des dix Vice-Présidents en date du 1^{er} juillet 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1. Délégation de fonction n'emportant pas délégation de signature est donnée aux Vice-Présidents sous la responsabilité et le contrôle de Monsieur le Président du Conseil Départemental comme suit :

- Joëlle ABADIE, 1^{ère} Vice-Présidente : Solidarités sociales, Action territoriale et Santé
- Laurent LAGES 2^{ème} Vice-Président : Finances, Département connecté, Prospective
- Bernard VERDIER 3^{ème} Vice-Président : Environnement et Ruralité
- Maryse BEYRIÉ 4^{ème} Vice-Présidente : Tourisme et Relations transfrontalières
- Jean BURON, 5^{ème} Vice-Président : Routes et Mobilités
- Nicole DARRIEUTORT 6^{ème} Vice-Présidente : Jeunesse, Culture, Sports et Dynamique associative
- Pascale PÉRALDI 7^{ème} Vice-Présidente : Bâtiments départementaux et Vie des collèges
- Thierry LAVIT. 8^{ème} Vice-Président : Logement, Habitat et Développement urbain
- Monique LAMON, 9^{ème} Vice-Présidente : Ressources humaines

La présente délégation de fonction n'emporte pas délégation de signature. Les propositions de décision entrant dans ce cadre seront soumises au Président du Conseil Départemental.

ARTICLE 2. Délégation de fonction emportant délégation de signature est donnée à Frédéric Ré, 10^{ème} Vice-Président en charge de l'Insertion, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire sous la responsabilité et le contrôle de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

ARTICLE 3 : L'arrêté n°05108 du 6 mars 2019 est abrogé.

ARTICLE 4. Le présent arrêté fait l'objet des formalités exécutoires suivantes :

- Transmission au contrôle de légalité ;
- Publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 5. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Tarbes, le

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL


Michel PÉLIEU

